



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service de la coordination interministérielle**

Dossier suivi par
Lucille CUNEGATTI
Adjointe au chef du service de la coordination
interministérielle
02.33.80.60.71
lucille.cunegatti@orne.gouv.fr

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
(CSS)

Société Antargaz (Le Merlerault)

Réunion du 2 juillet 2020

Préambule

La commission de suivi de site de l'entreprise Antargaz s'est réunie, le jeudi 2 juillet 2020, à 15h30, à la mairie du Merlerault, sous la présidence de Monsieur Gilles ARMAND, Sous-Préfet de Mortagne-au-Perche, représentant Madame la Préfète de l'Orne.

Étaient présents :

- Pour le collège des administrations de l'État :

Monsieur Aurélien Durand et Monsieur Benoît Chedmail, DREAL
Madame Sylvie Girard, DDT
Madame Annie Biard, SIDPC
Commandant Sébastien Marathon, SDIS

- Pour le collège des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale :

Madame Martine Gressant, représentant la mairie du Merlerault



- Pour le collège des riverains et des associations :

Madame Liliane Leplat, riveraine
Monsieur Roland Fontaine, riverain
Madame Jeanne Labejof, riveraine
Madame Bessy Mairet, riveraine
Monsieur François Radigue, représentant l'Association Faune et Flore de l'Orne

- Pour le collège exploitant :

Monsieur Gilles Brouillard,
Monsieur Thomas Butel,
Monsieur Thierry Agricola,

- Personnalités qualifiées

Madame Frédérique Despierres

Étaient excusés :

Monsieur Thierry Gandubert,
Monsieur Loïc Thebault,

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Ludovic Loro, secrétaire général de la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche,
Monsieur David Lepaisant, service de la Coordination Interministérielle,
Madame Lucille Gallais, service de la Coordination Interministérielle - secrétariat de la commission.

I – Introduction

Le président de séance ouvre la réunion et remercie Madame Gressant pour son accueil ainsi que les membres présents. Un tour de table est effectué.

II – Présentation du rapport d'activité 2019

Monsieur Butel présente le rapport d'activité 2019 à l'aide d'un diaporama. Le diaporama support de la présentation de l'exploitant est joint au présent compte-rendu. Ce dernier se limite donc à reprendre les échanges entre les membres de la CSS.

Monsieur Durand indique que le site fait l'objet d'une inspection au moins une fois par an dans la mesure où il s'agit d'une installation classée prioritaire. Il précise que l'exercice PPI qui avait été programmé en avril a été reporté au deuxième semestre 2020 en raison de la crise Covid-19.

Madame Leplat regrette que les camions gros porteurs stationnent devant son habitation et dégradent par conséquent fortement la chaussée.

Monsieur Agricola prend en compte cette remarque et s'engage à faire remonter ce problème afin qu'une solution soit trouvée rapidement.

Monsieur Durand rappelle que le stationnement des véhicules doit être réalisé conformément à la réglementation « transport » dans des conditions qui soient satisfaisantes d'un point de vue de la prévention des risques.

Madame Gressant confirme une dégradation de la voirie par les camions. Le passage des camions fragilise la chaussée.

Monsieur le président demande si la société peut participer financièrement aux travaux sur la chaussée.

Monsieur Agricola demande à être prévenu au plus vite lorsqu'il est constaté une dégradation importante de la chaussée afin d'intervenir rapidement. Il demande des éléments afin d'élaborer un croquis pour interdire aux chauffeurs de stationner. Il précise que dans la mesure où les camions ne peuvent entrer sur le site qu'un par un, ils stationnent inévitablement ailleurs.

Monsieur Agricola s'engage à trouver des solutions pour remédier à ce problème. Il souligne qu'il y a parfois des gros porteurs d'Agrial qui stationnent également.

Pour répondre à la demande de Monsieur le Président sur l'échéancier envisageable, la société s'engage à régler ce sujet du stationnement pour le mois de septembre 2020 au plus tard.

Monsieur Fontaine demande ce qu'il va advenir de la propriété expropriée. La maison a été démolie suite à l'expropriation.

Madame Gressant répond que la parcelle est devenue propriété de la commune. Celle-ci sera close en vue a priori d'y recevoir prochainement des ovins.

En l'absence de questions diverses, le président remercie les membres de la commission pour leur participation et clôt la réunion.

Mortagne-au-Perche, le 30 JUL. 2020

Le président,



Gilles Armand